

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

BILAN AU 31.12.2012

	Note	Au 31.12.2012	Au 31.12.2011
ACTIF			
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	112 571 740	115 541 381
b-Obligations et valeurs assimilées		3 826 345	1 137 334
c-Autres valeurs		108 745 395	114 404 047
AC2-Placements monétaires et disponibilités			
a-Placements monétaires	3-3	28 182 118	31 672 682
b-Disponibilités	3-5	14 843 723	20 570 700
13 338 395			11 101 982
AC3-Créances d'exploitation		-	-
AC4-Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		140 753 858	147 214 063
PASSIF			
PA1-Opérateurs crébiteurs	3-8	154 418	172 403
PA2-Autres crébiteurs divers	3-9	288 532	293 167
TOTAL PASSIF		442 950	465 570
ACTIF NET			
CP1-Capital	3-6	134 976 979	140 424 035
CP2-Sommes distribuables		5 333 929	6 324 458
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	12	514
b-Sommes distribuables de la période	3-7	5 333 917	6 323 944
ACTIF NET		140 310 908	146 748 493
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		140 753 858	147 214 063

**ETAT DE RESULTAT
AU 31.12.2012**

LIBELLE	Note	Du 01.01.2012 Au 31.12.2012	Du 01.01.2011 Au 31.12.2011
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		5 091 221	7 036 805
a-Dividendes		176 114	1 904 622
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 915 107	5 132 183
c-Revenus des autres valeurs			
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	1 382 800	1 536 179
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 474 021	8 572 984
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	614 736	729 359
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 859 285	7 843 626
PR 3-Autres produits		-	-
CH 2-Autres charges	3-11	183 823	235 046
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 675 462	7 608 580
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-341 545	-1 284 636
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 333 917	6 323 944
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		341 545	1 284 636
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-90 789	-260 279
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-6 120	-810 266
Frais de négociation		-11	-102
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 578 542	6 537 933

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31.12.2012

	Du 01.01.2012 Au 31.12.2012	Du 01.01.2011 Au 31.12.2011
AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a-Résultat d'exploitation	5 675 462	7 608 580
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-90 789	-260 279
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-6 120	-810 266
d-Frais de négociation de titres	-11	-102
AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-6 268 360	-6 587 502
AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a-Souscriptions	116 307 948	220 199 702
_Capital	113 963 000	214 711 300
_Régularisation des sommes non distribuables	-1 575 938	-2 527 726
_Régularisation des sommes distribuables	3 920 885	8 016 128
b-Rachats	-122 055 715	-254 268 596
_Capital	-119 384 200	-247 929 800
_Régularisation des sommes non distribuables	1 647 003	2 902 524
_Régularisation des sommes distribuables	-4 318 518	-9 241 320
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 437 585	-34 118 463
AN 4-ACTIF NET		
a-en début de période	146 748 493	180 866 956
b-en fin de période	140 310 907	146 748 493
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS (ou de part)		
a-en début de période	1 423 109	1 755 294
b-en fin de période	1 368 897	1 423 109
VALEUR LIQUIDATIVE	102,499	103,118
DIVIDENDE DISTRIBUE	4,444	3,719
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,71%	3,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**Arrêtées au 31.12.2012****(Unité en Dinars Tunisiens)****1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31.12.2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 112 571 740 dinars contre 115 541 381 dinars au 31.12.2011 et se détaille suit:

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
Coût d'acquisition	110 668 205	113 054 720
- Obligations et valeurs assimilées	106 861 048	111 907 579
- Actions SICAV Obligataires	3 807 157	1 147 141
Plus ou moins values potentielles	- 904 271	- 813 482
-Obligations et valeurs assimilées	-923 458	-803 675
- Actions SICAV	19 187	-9 807
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées.	2 807 806	3 300 143
Total	112 571 740	115 541 381

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 5 091 221 dinars en 2012 contre un montant de 7 036 805 dinars en 2011, et se détaillent ainsi :

Libellé	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
- Revenus des Obligations	4 915 107	5 132 183
- Revenus des Actions OPCVM	176 114	1 904 622
Total	5 091 221	7 036 805

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 14 843 723 dinars contre 20 570 700 dinars au 31.12.2011 et se détaille ainsi :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
- Certificats de dépôts	9 611 798	10 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	280 862	296 266
- Billet de trésorerie	4 947 181	10193 344
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	3 882	81 090
Total	14 843 723	20 570 700

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève en 2012 à 1 382 800 dinars contre 1 536 179 dinars en 2011 :

Libellé	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
- Intérêts. compte courant	23 629	31 062
- Intérêts. Placements à terme	361 842	389 809
- Intérêts. CD	395 328	573 500
- Intérêts. Billets de trésorerie	601 033	541 808
- Ecarts.Mise en pension livrée	968	-
Total	1 382 800	1 536 179

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 13 338 395 dinars contre 11 101 982 dinars au 31.12.2011 et se détaille comme suit:

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
- Avoirs en banque	3 937 516	7 506 624
- Sommes à l'encaissement	12 411 093	1 111 020
- Sommes à régler	-13 204 432	-7 700 887
- Ecart sur intérêts courus.Cpte courant	3 538	3 829
- Dépôt à termes	10 000 000	10 000 000
- intérêts courus. Dépôt à termes	190 680	181 396
Total	13 338 395	11 101 982

3-6 Note sur le capital

Capital au 31.12.2011	
- Montant	140 424 035
- Nombre de titres	1 423 109
- Nombre d'actionnaires	802
Souscriptions réalisées	
- Montant	112 387 062
- Nombre de titres	1 139 630
- Nombre d'actionnaires nouveaux	332
Rachats effectués	
- Montant	-117 737 198
- Nombre de titres	1 193 842
- Nombre d'actionnaires sortants	290
Autres effets s.capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-90 789
- Plus values réalisées sur cession de titres	-6 120
- Frais de négociation	-11
Capital au 31.12.2012	
- Montant	134 976 979
- Nombre de titres	1 368 897
- Nombre d'actionnaires	844

3-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
Sommes distribuables de l'exercice	5 333 917	6 323 944
Sommes distribuables des exercices antérieurs	12	514
Total	5 333 929	6 324 458

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à 154 418 dinars contre un solde de 172 403 dinars au 31.12.2011, détaillé comme suit :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
- Gestionnaire	86 648	96 920
- Dépositaire	67 770	75 483
Total	154 418	172 403

3-9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 288 532 dinars au 31.12.2012 contre un solde de 293 167 dinars au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	14 553	34 952
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 096	1 096
- Dividende à payer exercice 2008	35 735	35 735
- Dividende à payer exercice 2009	8 153	18 386
- Dividende à payer exercice 2010	699	699
- Dividende à payer exercice 2011	13 794	-
- CMF à payer	12 558	13 418
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	55 583	44 231
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	2 586	916
- Etat taxes à payer	1 423	1 382
Total	288 532	293 167

3-10 Note sur les charges de gestion

Le solde de ce poste s'élève à 614 736 dinars en 2012 contre 729 539 dinars en 2011 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
- Rémunération du gestionnaire	351 278	416 777
- Rémunération du dépositaire	263 458	312 582
Total	614 736	729 359

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 183 823 dinars en 2012 contre 235 046 dinars en 2011 et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	-	20 822
- Redevance CMF	148 847	176 600
- Frais de publicité et publications	11 000	11 000
- Autres charges. Services bancaires	702	793
- Frais sur mise en pension de Titres	2 911	-
- Jetons de présence	4 000	4 000
- TCL	16 363	21 831
Total	183 823	235 046

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » et ce à partir du 01.01.2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.236 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. **Cette Rémunération passera de 0.236% TTC l'an à 0.354% TTC à partir du 1^{er} Janvier 2013.**

Les commissions d'« Attijari Gestion » au titre de l'année 2012 s'élèvent à 351 278 dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les commissions d'Attijari Bank au titre de l'année 2012 s'élèvent à 263 458 dinars TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

« Attijari Obligataire Sicav » a signé avec « Attijari Bank » une convention de pension livrée. Cette convention a été conclue après accord du Conseil du Marché Financier. Le montant des charges sur pension livrée au titre de l'année 2012 s'élèvent à 2 911 dinars.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2012

Actif Net : 140 310 907,400

VL : 102,499

Désignation Du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2012	% de l'actif	% K émis
OBLIGATIONS		54 254 683,571	55 282 987,616	39,28%	
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	250 000,000	258 736,284	0,184%	1,250%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	500 000,000	517 472,568	0,368%	2,500%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	1 599 800,000	1 617 381,145	1,149%	3,333%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	2 599 883,571	2 634 060,729	1,871%	3,750%
AMEN BANK 2011 -1 TAUX FIXE / AMEN BANK	35 000	3 150 000,000	3 190 851,617	2,267%	7,000%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	2 187 500,000	2 237 788,096	1,590%	5,000%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	880 000,000	905 671,890	0,643%	7,333%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	400 000,000	400 179,726	0,284%	3,333%
ATL 2010/ AFC	15 000	900 000,000	913 586,302	0,649%	5,000%
ATL 2010/1 TR BNA	5 000	300 000,000	304 528,767	0,216%	0,667%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	2 000 000,000	2 000 822,006	1,422%	2,667%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	1 500 000,000	1 500 616,504	1,066%	2,000%
ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2009	20 000	2 000 000,000	2 070 612,722	1,471%	10,000%
ATTIJARI LEASING 2010-1	30 000	1 800 000,000	1 821 517,150	1,294%	10,000%
ATTIJARI LEASING 2011	25 000	2 500 000,000	2 610 491,803	1,855%	8,333%
ATTIJARI LEASING 2012-2	17 700	1 770 000,000	1 771 855,929	1,259%	5,900%
BH 2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	4 615 000,000	4 615 454,369	3,279%	5,000%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	400 000,000	401 179,178	0,285%	1,429%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	800 000,000	808 828,493	0,575%	1,000%
BTKD2009 / BTKD	5 000	400 000,000	412 147,934	0,293%	1,000%
 CIL 2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	100 000,000	101 410,411	0,072%	3,333%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	400 000,000	407 956,165	0,290%	5,000%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	1 200 000,000	1 239 691,174	0,881%	10,000%
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	800 000,000	825 303,922	0,586%	3,333%
EL WIFACK LEASING 2010	20 000	1 600 000,000	1 655 896,445	1,176%	10,000%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	525 000,000	527 618,590	0,375%	6,000%
MEUBLATEX 2008 (G) / MEUBLATEX	10 000	800 000,000	811 930,302	0,577%	10,000%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / MEUBLATEX GARANTIE BT	2 000	200 000,000	205 917,808	0,146%	2,000%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / MEUBLATEX GARANTIE BTL	1 000	100 000,000	102 958,904	0,073%	1,000%
MOURADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	120 000,000	123 282,411	0,088%	7,500%
PANOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOS	1 500	90 000,000	93 410,630	0,066%	3,000%
PANOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOS	1 500	90 000,000	93 410,630	0,066%	3,000%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	420 000,000	426 539,573	0,303%	5,000%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	420 000,000	426 539,573	0,303%	5,000%
STB 2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	650 000,000	679 367,213	0,483%	1,600%
STB 2010/1 CATEGORIE / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	100 000	8 000 000,000	8 224 884,427	5,843%	10,000%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	600 000,000	618 736,438	0,440%	6,667%
TUNISIE LEASING 2010-2/ TUNISIE LEASING	20 000	1 200 000,000	1 205 825,490	0,857%	6,667%
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE / TUNISIE LEASING	20 000	1 600 000,000	1 652 608,420	1,174%	10,000%
TUNISIE LEASING 2012 -1 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING	10 000	1 000 000,000	1 029 250,411	0,731%	5,000%
TUNISIE LEASING 2012 -2 CATEGORIE A / TUNISIE LEASING	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,710%	5,000%
UIB 2009-1 / UIB	20 000	1 400 000,000	1 427 064,110	1,014%	2,000%
UIB 2011-1 CATEGORIE A / UIB	7 500	675 000,000	684 508,261	0,486%	1,500%
UIB 2011-1 CATEGORIE B / UIB	7 500	712 500,000	725 093,096	0,515%	1,500%
 BTA		52 606 364,260	53 462 407,759	37,98%	
BTA6.9% MAI2022	6 860	7 353 030,000	7 481 136,070	5,315%	
	4 000	4 320 000,000	4 362 178,466	3,099%	
	2 860	3 033 030,000	3 118 957,604	2,216%	
BTA5.5%OCTOBRE2018	4 000	3 870 000,000	3 917 041,513	2,783%	
	4 000	3 870 000,000	3 917 041,513	2,783%	
BTA6.75%JUILLET2017	420	430 150,000	439 092,693	0,312%	
	250	256 750,000	261 799,920	0,186%	
	120	122 400,000	125 147,840	0,089%	

	50	51 000,000	52 144,933	0,037%
BTA 5,25% MARS 2016	2 500	2 417 000,000	2 530 497,900	1,798%
	500	484 500,000	506 099,580	0,360%
	500	484 250,000	506 099,580	0,360%
	500	484 000,000	506 099,580	0,360%
	500	482 500,000	506 099,580	0,360%
	500	481 750,000	506 099,580	0,360%
BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945,000	8 430 895,621	5,990%
	5 000	5 007 500,000	5 269 309,763	3,744%
	3 000	3 092 445,000	3 161 585,858	2,246%
BTA 7,5% AVRIL 2014	20 860	21 887 693,760	21 930 914,696	15,581%
	3 000	3 099 000,000	3 153 957,858	2,241%
	2 500	2 586 250,000	2 628 298,216	1,867%
	3 000	3 105 000,000	3 153 957,858	2,241%
	3 500	3 624 250,000	3 679 617,502	2,614%
	2 500	2 590 000,000	2 628 298,216	1,867%
	2 000	2 068 000,000	2 102 638,573	1,494%
	3 960	4 393 227,960	4 163 224,373	2,958%
	350	370 715,800	367 961,750	0,261%
	50	51 250,000	52 960,350	0,038%
BTA 6,1% OCTOBRE 2013	8 650	8 548 545,500	8 732 829,266	6,204%
	500	491 370,000	504 787,819	0,359%
	200	196 553,200	201 915,128	0,143%
	1 300	1 284 264,800	1 312 448,329	0,932%
	500	491 624,500	504 787,819	0,359%
	700	688 277,100	706 702,947	0,502%
	750	737 481,750	757 181,728	0,538%
	350	344 161,300	353 351,472	0,251%
	4 350	4 314 812,850	4 391 654,024	3,120%
OPCVM		3 807 157,589	3 826 344,740	2,718%
SICAV OBLIGATAIRE				
TUNISO EMIRATIE SICAV	11 435	1 190 934,811	1 179 680,340	0,838%
SANADAT SICAV	5 700	609 944,971	611 325,000	0,434%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	19 300	2 006 277,807	2 035 339,400	1,446%
Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank		9 611 798,287	9 892 659,826	7,028%
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE		
12/04/2012	5,10%	1 ANNEE	9 611 798,287	9 892 659,826
				7,028%
Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing			4 947 181,366	4 951 063,158
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE		
25/12/2012	6,20%	90 J	3 951 157,065	3 954 902,422
30/12/2012	6,20%	30J	996 024,301	996 160,736
				0,708%
Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank			10 000 000,000	10 190 680,986
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE		
02/07/2010	TMM+0,85	5 ans	10 000 000,000	10 190 680,986
				7,240%
AVOIRS EN BANQUE			3 147 713,685	2,236%
Avoirs en Banque			3 937 515,665	2,797%
Sommes à l'Encaissement			12 411 092,723	8,818%
Sommes à Régler			-13 204 432,390	-9,381%
Intérêts Courus sur Compte Courant			3 537,687	0,003%
Créances d'Exploitation			0,000	0,000%
Ecart sur Mise en pension			0,000	0,000%
TOTAL ACTIF			140 753 857,770	100,000%
PASSIFS			-442 950,370	-0,315%
Opérateurs créateurs			-154 418,676	-0,110%
Autres créiteurs divers			-288 531,694	-0,205%
ACTIF NET			140 310 907,400	99,690%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société «Attijari Obligataire SICAV» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «Attijari Obligataire SICAV», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net positif de 140 311 KDT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 5 334 KDT.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société «Attijari Obligataire SICAV», ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2012, l'actif de la société «Attijari Obligataire SICAV» a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au dessus de la limite réglementaire de 5% fixée par l'article 2 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Organismes de Placement Collectif. Cette situation a été régularisée au cours du quatrième trimestre 2012.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94- 117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mars 2013

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2012

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31.12.2012.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales et tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Charges de l'exercice	Passif au 31.12.2012
Avantages à court terme (Jetons de présence)	4 000	4 000
Total	4 000	4 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 mars 2013

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE